


<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE MAYOTTE</p> 	<p>EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 24 JANVIER 2025</p> <p>N°06/2025</p>	<p>Envoyé en préfecture le 07/02/2025 Reçu en préfecture le 07/02/2025 Publié le ID : 976-200060473-20250123-062025-DE</p>								
<p>En exercice : 34</p> <table border="1"> <tr> <td>Présents : 19</td> <td>Pour : 19</td> </tr> <tr> <td>Absents : 15</td> <td>Contre : 00</td> </tr> <tr> <td>Procuration : 00</td> <td>Abstention : 00</td> </tr> <tr> <td>Votants : 19</td> <td>Blanc : 00</td> </tr> </table>	Présents : 19	Pour : 19	Absents : 15	Contre : 00	Procuration : 00	Abstention : 00	Votants : 19	Blanc : 00	<p>Étaient présents : Ali Moussa MOUSSA BEN, Andjouza M'LADJAO, Rifcati OMAR FOUNDI, Bouchourani COLO, Zouhouria FOUNDI CHEBANI, Fatima MADI, Chadhouli ABDOU, Chanrani ABDOU, Zaïdi ABDOU, Anouir ABDOU SOILIH, Mu'Uminat-Swalihat CHEICK-AHMED, Hafidhou ABIDI MADI, Mirhane OUSSENI, Madi YOUSSEUF, Ismaila MDEREMANE SAHEVA, Attoumani Black ABDULLAH, Fatima SALIM (Elue Kani-Kéli), Saïd ALISAÏD, Assani-Soufiane AYOUBA</p>	
Présents : 19	Pour : 19									
Absents : 15	Contre : 00									
Procuration : 00	Abstention : 00									
Votants : 19	Blanc : 00									
<p>Objet : Demande de subvention au titre du FEI 2025 pour le financement des travaux d'extension du siège de la CCSud</p>	<p>Étaient absents : Mouhamadilmounir ABDALLAH, Zamimou AHAMADI, Fatima SALIM (Elue de Bouéni), Mohamed DAOUDA, Zakiya TOIBIBOU, Mouridou MARI, Nouriati BACO, Djaldi MOUSSA, Zakia MADI ASSANI, Bihaki DAOUDA, Hissani JEAN RENE, Abachia HAMADA, Hanima IBRAHIMA, Abdou RACHADI, Houraza ATTOUMANI FOUNDI</p> <p>Procuration :</p>									
<p>NOTA : Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte du siège de la Communauté de Communes et publié sur le site internet le 30/01/2025</p>	<p><i>L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de janvier, le conseil communautaire s'est réuni dans la salle de délibération de la mairie de Bandrélé sur convocation du Président, adressée à chaque conseiller communautaire le 17 janvier 2025, sous la présidence de Monsieur Ali Moussa MOUSSA BEN, Président. Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Attoumani Black ABDULLAH a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.</i></p>									
<p>Le Président</p>	<p>Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L.5214-16 relatif aux compétences des EPCI ainsi que les articles L2121-1 à L2121-17 du CGCT applicables aux assemblées des Communautés de Communes ; Vu les Statuts de la Communauté de communes du Sud de Mayotte modifiés par arrêté préfectoral n°2024-SG-401 du 29 mai 2024 ; Vu la délibération de la Communauté de Communes du Sud n°62/2023 définissant et modifiant l'intérêt communautaire des compétences de la Communauté de Commune du Sud ; Vu le rapport n°06/CCSUD/2025 relatif à la demande de subvention au titre du FEI 2025 pour le financement des travaux d'extension du siège de la CCSud.</p>									
<p>Considérant la nécessité pour la CCSud de se doter de bureaux supplémentaires pour pouvoir augmenter ses capacités d'accueil d'agents face à l'accroissement de ses activités ;</p> <p>Il est rappelé que ce bâtiment sera construit en modulaire et devra répondre à toutes les exigences en matière réglementaire et de sécurité ;</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,</p> <p style="text-align: center;">Décide :</p> <p>Article 1 : D'autoriser le Président à demander à l'Etat, au titre du FEI 2025, une subvention d'un montant de 545 054, 56 € pour le financement des travaux d'extension des locaux de la Communauté de Communes du Sud de Mayotte ;</p> <p>Article 2 : D'autoriser le Président à signer avec l'organisme financeur la convention d'attribution de subvention, le cas échéant ;</p> <p>Article 3 :</p>		<p><i>Ainsi délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont signé sur la liste d'émargement.</i></p>								

De valider le plan de financement suivant :

	Part FEI	DETR/DSIL	FCTVA	Part CCSUD	TOTAL
Montant	545 054,56 €	300 000 €	192 617,96 €	259 418,13 €	1 297 090,65 €
Taux	42,02 %	23,13%	14,85 %	20 %	100 %

Article 4 :

D'autoriser le Président de la Communauté de Commune du Sud à signer tous documents et actes y afférents.

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Fait à Bandréle, le 29 janvier 2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Berger
Levrault

Publié le

ID : 976-200060473-20250123-062025-DE

Pour COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD, nom et signature:

LE PRÉSIDENT
Ali Moussa MOUSSA BEN



~~le 02/02/2025 par Ali Moussa~~

par : MOUSSA BEN Ali-Moussa